

Stopper la folie Trump, reconnaître la Palestine

Communiqué de l'AFPS, lundi 16 janvier 2017

La conférence de Paris pour la paix au Proche-Orient a marqué l'adhésion de la communauté internationale à la résolution 2334 du Conseil de sécurité.

La déclaration finale, qui n'a pas été signée par le Royaume-Uni, est cependant loin des ambitions affichées par la diplomatie française il y a deux ans, se bornant à évoquer des mesures incitatives sans proposition de calendrier de négociation. La question de « comment amener Israël à négocier sur la base du droit international » n'y figure pas et demeure sans réponse.

Il s'agit maintenant de tirer les conséquences du refus par Israël de tout cadre international pour la résolution de la question israélo-palestinienne, et de son intention constamment affichée de se mettre en-dehors du droit international et des résolutions de l'ONU. Il s'agit aussi de traduire dans les faits les références de la déclaration finale au droit international, ainsi que l'article 5 de la dernière résolution du Conseil de sécurité.

La France doit cesser toute activité économique avec les colonies israéliennes. Elle doit, sans tarder, et comme elle s'y était engagée au lancement de cette initiative, reconnaître l'Etat de Palestine dans ses frontières de 1967 avec Jérusalem Est comme capitale.

En marge de la conférence, le ministre des Affaires étrangères, amené à se prononcer sur le transfert de l'ambassade américaine à Jérusalem, l'a qualifié de provocation lourde de conséquences. C'est là une mise en garde nécessaire et importante alors que l'équipe Trump semble avoir officieusement confirmé cette « intention » et que des représentants des colons les plus extrémistes sont invités à la cérémonie d'investiture du 20 janvier.

Mis à exécution, ce transfert violerait les résolutions du Conseil de sécurité sur la Palestine (dont les résolutions 478, 480 et 2334). Il s'agirait, pour l'Etat le plus puissant de la planète, d'une transgression majeure de la loi internationale et des obligations qui le lient.

Franchir cette ligne rouge pour complaire aux fanatiques de l'entourage Trump et du gouvernement israélien aurait des conséquences dont l'ampleur ne tardera pas à se faire jour et remettrait en cause fondamentalement la situation prévalant dans les territoires palestiniens occupés. Ce serait une provocation non seulement pour les Palestiniens, mais pour l'ensemble du monde musulman et un encouragement à tous ceux qui tentent de placer le conflit sur le terrain religieux.

La France, comme ses partenaires, doit tout mettre en œuvre pour s'opposer à cette mesure dénoncée comme provocatrice et annonciatrice du pire et rejeter fermement les mesures d'intimidation de la future administration américaine.

Le Bureau national